

ORIENTATION D'AMENAGEMENT

ZONE 1AU - Les Fonds

SUPERFICIE 1AU : 5 060 m²

Principes d'organisation :

- La zone 1AU s'inscrit en continuité de la trame urbaine existante (zone U des Fonds),
- La voirie permet une distribution de la circulation par une voie de desserte reliant la RD 100, les autres voies existantes ne permettant pas d'accueillir un nouveau flux de circulations quotidiennes en toute sécurité. Un Emplacement Réservé est prévu pour la création de cette voie de desserte.
- L'angle Nord-ouest de la zone, en lien visuel avec le secteur construit des Fonds, sera arborée.
- Par ailleurs, cette zone 1AU est couverte par une trame (hachures) indiquant l'exigence d'un taux minimum de 20% de logements locatifs aidés pour les nouveaux programmes de construction à usage d'habitat, comme le permet l'article L 123-2 d) du code de l'urbanisme.
- Cette nouvelle zone d'urbanisation à court terme permettra de promouvoir la mixité des formes (groupé, petit collectif) et la mixité sociale de l'habitat, et participera à la densification du secteur des Fonds.

